

éditorial

Assez, mais de qui se moque-t-on ?

L'envie de retrouver un pouvoir dont le suffrage universel vous a privé, donne t'elle le droit de prendre les Meylanais pour des imbéciles ? La question est certes abrupte, mais on est en droit de se la poser à la lecture du document diffusé à Noël par l'association d'opposition à la municipalité.

D'une plume expéditive, trempée dans l'encre de l'aigreur et de la **mauvaise foi**, les rédacteurs de ce document alignent comme à la parade informations tronquées, raccourcis simplistes et volontairement trompeurs, amalgames vaseux...

Le principe est vieux comme le monde : alimentons la rumeur, il en restera toujours quelque chose !

Le débat, la liberté d'expression est un droit fondamental qui concourt à la qualité de la Démocratie. Mais peut-on admettre qu'il soit dévoyé par des comportements qui rappellent ceux des extrêmes, de ceux-là même qui n'aiment pas la démocratie ? Peut-on admettre cette dérive insupportable qui consiste à tenter de récupérer le pouvoir à n'importe quel prix, y compris celui du mensonge, y compris celui du renoncement à l'éthique de la Démocratie ?

Alors, assez !

- Assez de mensonge et de caricature !
- Assez d'une agressivité qui s'apparente dangereusement à de la haine !
- Assez de cette volonté médiocre de dénigrement systématique !

Longtemps Meylan a été reconnue pour la qualité et le sérieux du débat public. Notre commune ne doit pas perdre cette richesse.

L'association "Meylan Maintenant" rassemble des habitants de la commune qui, quelle que soit leur famille politique, portent un jugement positif sur l'action de l'actuelle équipe municipale. Non pas par idéologie ou réflexe partisan, mais tout simplement parce que nous estimons que notre ville va de l'avant avec cette équipe qui construit l'avenir au quotidien.

Certes, tout n'est pas parfait et nous ne manquons jamais d'exprimer une critique lorsqu'elle s'impose. **Mais il faut reconnaître les progrès de notre commune ces quatre dernières années**, de même que l'efficacité de la municipalité dans bien des domaines : développement équilibré et maîtrisé de la commune, gel de la fiscalité, concertation systématique des habitants pour les grands projets qui les concernent, baisse spectaculaire de l'insécurité...

Bref, cette équipe tient ses promesses électorales. Et cet engagement mérite au moins d'être respecté.



"Le suffisant est toujours insuffisant"

Kitty Lequesne, Présidente

1995-2001 : un lourd bilan qui ne s'oublie pas

Ceux qui s'autorisent aujourd'hui à donner des leçons, sont plus discrets sur leur bilan de la mandature 1995-2001 : gestion financière calamiteuse avec mise en cause officielle de la Chambre Régionale des Comptes, matraquage fiscal (+ 13,84 % sur la taxe d'habitation), droit de préemption urbain renforcé et généralisé, bétonnage et densification de l'habitat, importante augmentation de la délinquance dans les deux dernières années de mandat... Un petit rappel utile pour les nouveaux Meylanais.

sommaire

page 2 et 3 ► **INTERVIEW** : Entretien avec Jean Claude Peyrin, adjoint au maire page 4 ► **BRÈVES** : Bien entendu, c'est absurde ! page 5 ► **TRAITÉ EUROPÉEN** : Pourquoi une Constitution pour l'Europe page 6 ► **LE MOT DE LA PRÉSIDENTE** : Augmentation de l'impôt de la Région Rhône-Alpes - Agenda.



“Soyons clair !”

M&M. - Jean-Claude Peyrin, bonjour. Les bruits les plus divers courent sur l'évolution de la commune en terme de déplacements. Certains disent même que vous ne faites rien de concret. Que répondez-vous à cela ?

JC Peyrin - D'où viennent les critiques ? De nos prédécesseurs et de ceux qui les entourent. **Qu'ont-ils donc tant fait en ce domaine lorsqu'ils étaient en responsabilité qui les autorise à nous donner des leçons ?** Aucune ligne structurante de transport en commun n'a vu le jour. La situation en terme de fluidité du trafic automobile s'est aggravée. Concernant les pistes cyclables, la municipalité Boucherle n'en a pas fait plus que les autres. À Meylan et depuis 24 ans, environ cinq kilomètres de pistes cyclables sont réalisées dans chaque mandat.

Ce chiffre va diminuer car le réseau cyclable est maintenant bien développé à Meylan. Il faut maintenant davantage améliorer l'existant qu'augmenter les kilomètres. Il faut faire du qualitatif plus que du quantitatif.

M&M - Plus précisément, un journal distribué localement, Meydia, critique sévèrement votre politique et vos actions en terme de déplacement : le PLD, mais aussi l'avenue du Taillefer, la rocade nord, les transports en commun, le déplacement des piétons et des cycles... sont particulièrement visés. Qu'avez-vous à répondre sur ces points ?

JC P - J'ai pris connaissance de ces critiques. **Les allégations de Meydia témoignent d'une méconnaissance inquiétante des dossiers. Les erreurs, pour ne pas dire plus, sont innombrables, et les procès d'intention ne sont pas moins.** Par ailleurs bon nombre

de dossiers en question sont sous la maîtrise de la Métro, du Conseil Général ou de l'État, la commune jouant un rôle d'aiguillon et de facilitateur. Ce qui a parfois ses limites. La municipalité précédente n'a pas fait avancer significativement certains de ces dossiers, malgré un contexte politique qui lui était favorable. Il faut le dire, les meylanais n'ont pas toujours été aussi bien défendus qu'ils l'auraient mérité.

M&M - Pouvez-vous nous expliquer plus précisément tout cela ?

“...les meylanais n'ont pas toujours été aussi bien défendus qu'ils l'auraient mérité.”

JC P - La meilleure méthode consiste, me semble-t-il, à reprendre les dossiers incriminés. Je ne pourrais pas aborder l'ensemble de nos nombreux projets et réalisations, car cet entretien n'y suffirait pas.

• Le Plan Local de Déplacement, ou PLD

Le Plan Local de Déplacement trace les grandes orientations pour l'évolution des déplacements sur la Commune. Il répond à la demande des habitants.

Les meylanais nous ont interrogé sur l'augmentation de la circulation automobile. Ils ne supportent plus les bouchons récurrents aux heures de pointe, et les nuisances qui en découlent (le bruit, la dégradation de la qualité de l'air, etc.). Le PLD est la réponse à ces problématiques. Il a été bâti **avec les meylanais**, en collaboration avec les associations (dont Prozirist, l'ADTC, mais aussi de nombreuses associations meylanaises), et en associant nos partenaires, qui ont l'autorité en terme de transports, de routes et d'aménagement (le Syndicat Mixte des Transports en Commun, la Métro, le Conseil Général de l'Isère, la Direction Départementale de l'Équipement, l'Agence d'Urbanisme de la Région



Jean Claude Peyrin, Adjoint au Maire, Délégué aux infrastructures, aux grands équipements, au patrimoine et aux établissements recevant du public.

Grenobloise).

Dès 2005, **le PLD va se traduire par des actions concrètes**, certaines structurantes, comme la Ligne Directe de transport en commun Meylan-Grenoble, certaines au niveau des quartiers (zones 30 km/h), d'autres pour les modes doux (pistes cyclables et voies piétonnes)

• L'avenue du Taillefer

Cet aménagement est la conséquence de l'entrée directe de la Rocade Sud sur Meylan (l'Hélice), qui est vitale pour la Zirst, notamment pour la liaison avec le campus. Il n'y a pas 6 voies mais 3 au maximum, les autres sont des voies de tourne à gauche et à droite, sur quelques dizaines de mètres au niveau du carrefour du Vieux Chêne, afin d'optimiser la circulation (y compris des transports en commun). **Meylan sera protégé et le "cœur vert" ne sera pas touché.** Pour mémoire, la municipalité Boucherle prévoyait, dans son plan communal de déplacement, un renforcement de la circulation sur l'avenue du Taillefer, ce qui n'est pas le cas du PLD actuel.



“Notre projet est de réconcilier les habitants avec l'ensemble des modes de déplacements...”

• Piétons et cycles

D'abord deux précisions : d'une part, la Métro ne finance pas, elle subventionne, ce qui ne couvre qu'une partie des investissements, la commune paye le reste; d'autre part les opérations à venir seront subventionnées dans le cadre du Contrat de Déplacement de la Métro. Outre les projets déjà réalisés, les projets piétons et cycles sont très

nombreux dans le PLD selon 2 axes principaux : **le renforcement du maillage actuel et la mise en sécurité des réseaux existant.**

En 2005 et 2006, des pistes cyclables équiperont l'avenue de Verdun et la rue des Facultés. La traversée de l'avenue de Verdun et de la RN 90 sera sécurisée tout du long dès 2005. D'autre part, les zones 30 existantes seront rendues plus lisibles donc efficaces (ce qui n'est pas le cas actuellement) à commencer par l'avenue de la Plaine Fleurie; d'autres seront aménagées en 2006 et 2007.

• La Rocade Nord

Le projet actuel prévoit un gigantesque échangeur à l'Île d'Amour, et 100 000 véhicules par jour sur l'A41 jusqu'à la Carronnerie. C'est pour préserver l'Île d'Amour et éviter les nuisances pour les Meylanais que la commune demande **la couverture de l'entrée du tunnel. Cette demande est réaliste.** Encore faut-il qu'elle soit soutenue, et non pas combattue par certains Meylanais.

avons fait sortir ce dossier des cartons, alors qu'il était lui aussi en panne à notre arrivée.

L'accessibilité des arrêts de bus : tout restait à faire en 2001. Le programme de mise en accessibilité déjà commencé depuis (plusieurs arrêts sont déjà aménagés) va se poursuivre en 2005. Trois arrêts sur la ligne 31 seront aménagés dès 2005; à terme, elle sera accessible dans son intégralité. D'autre part, tous les arrêts de la LDMG sur Meylan seront compatibles.

Priorité aux bus : tous les feux seront équipés sur l'avenue de Verdun dès septembre 2005.

Parking relais : aujourd'hui, dans l'état actuel du réseau des transports en commun, aucun site n'est pertinent sur Meylan et n'a fait l'objet de demande formelle du SMTC. La LDMG se substituera à la navette du parking relais Athanor.

• Les transports en commun

La directissime (LDMG - Ligne Directe Meylan Grenoble) sera mise en service en septembre 2005. Elle reliera en ligne droite Meylan au centre de Grenoble, avec une partie en site propre et priorité aux feux. Drôle de panne pour un dossier qui était en panne lors de notre arrivée en 2001, du fait des hésitations de la municipalité précédente.

La RD 11M sera ouverte en 2007 (selon le planning du Conseil Général). Nous

En conclusion

Comme vous le voyez, dans le domaine des déplacements, les réalisations et les projets, dont certains à très court terme, sont nombreux. Plutôt que de se répandre en critiques, leurs auteurs feraient mieux de s'investir à nos côtés dans les dossiers. Mais cela demande beaucoup de travail, et je ne suis pas sûr que tous en aient envie. De toute manière, tout ce qui est excessif est dérisoire. Refusant la polémique qui nous est proposée, **notre projet est de réconcilier les habitants avec l'ensemble des modes de déplacements, en fluidifiant le trafic automobile et en augmentant la qualité de l'offre en transports en commun et en modes doux.** Je suis persuadé que cet objectif est raisonnablement ambitieux, et nous ferons tout pour l'atteindre.

M&M - L'association vous remercie d'avoir répondu à nos interrogations.

La constitution européenne Et si on en parlait ?



Le 9 mai
Journée de
l'Europe

Le 29 mai
Allez Voter !

*Le groupe de 30 personnes
ayant participé au voyage
à Strasbourg les 6, 7 et
8 décembre 2004, ici au
Parlement Européen.*

Qu'y a-t-il dans la constitution ?

La Constitution se compose de quatre parties principales.

- La première contient les objectifs de l'Union, ses compétences, les moyens dont elle dispose pour décider, et les moyens d'action, c'est-à-dire ses institutions.

- La seconde partie est tout entière consacrée à la Charte des droits fondamentaux qui sont donc "constitutionnalisés" ce qui leur confère une force juridique qu'ils n'avaient pas jusque-là. Très concrètement, les juges nationaux et européens auront à interpréter ces droits et à garantir que les législations nationale et européenne les respectent.

**En cas de vote négatif
contre la Constitution,
il est prévu que
le Conseil européen
se saisisse de
la question.**

- La troisième partie traite des différentes politiques dont est en charge l'Union européenne.

- Enfin la quatrième partie précise la manière dont la Constitution doit entrer en vigueur et les moyens pour la modifier.



Pour entrer en vigueur, la Constitution doit être acceptée par l'ensemble des États membres puis ratifiée par tous. Les États membres pourront ratifier la Constitution soit par la voie parlementaire soit en consultant directement les citoyens par référendum comme ce sera le cas en France et dans une dizaine de pays européens à ce jour, ce qui donnera une légitimité démocratique plus importante encore à la Constitution européenne.

En cas de vote négatif contre la Constitution, il est prévu que le Conseil européen se saisisse de la question.

Pour ce qui concerne la révision de la Constitution, notons que le Parlement européen peut proposer des modifications

et qu'il dispose donc d'un pouvoir d'initiative analogue à celui des États et de la Commission pour la révision des politiques de l'Union, le Conseil européen peut décider à l'unanimité de faire passer à la majorité un domaine auquel s'applique la règle de l'unanimité.

La devise de l'Europe :
"Unis dans la diversité"

Notre prochaine destination sera Le Luxembourg, nous aborderons "Les Institutions de l'Union européenne".

L'Europe, comment ça marche ?

Le système institutionnel original de l'Union européenne, le rôle des différentes Institutions, leur organisation, le processus décisionnel, la mise en œuvre des décisions et leur contrôle.

Kitty Lequesne

QUELQUES RÉCTIFICATIONS NÉCESSAIRES AUX ALLÉGATIONS FORMULÉES DANS LE DERNIER NUMÉRO DU JOURNAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION D'OPPOSITION À LA MUNICIPALITÉ

Bien entendu, c'est absurde...

Privatisée la Gendarmerie ? Bien entendu, c'est absurde...

La Gendarmerie est et restera un service public. Mais, soucieuse des deniers communaux, la municipalité a souhaité bénéficier du dispositif prévu par une loi de 2002 en confiant la réalisation du bâtiment qui accueillera nos gendarmes à une entreprise spécialisée. Ainsi, le bilan de l'opération sera bénéficiaire de 1,8 M€ pour le patrimoine communal. Avec l'ancienne formule en gestion municipale directe, il y aurait eu un déficit de 3,5 M€.

Jaloux! L'opposition cherche des prétextes pour s'opposer au projet de gendarmerie à Maupertuis. Les élus socialistes et verts sont même allés jusqu'à voter contre le lancement de l'opération lors du Conseil Municipal de décembre. Cette attitude ne manque pas de sel si l'on se souvient que la municipalité M. Boucherle avait mis le quartier en ébullition lorsqu'ils avaient envisagé de construire une usine sur ce terrain! **Sans doute sont-ils jaloux de l'excellent accueil réservé par la population au projet de Gendarmerie...**



Damien Guiguet, Adjoint au Maire, chargé des questions relatives à l'administration générale et à la sécurité.

C'est faux...

"Les subventions aux associations ont notablement diminué."

La vérité des chiffres apporte une réponse claire aux lecteurs du journal de l'association Meylan-Maintenant.

Enveloppe budgétaire pour 2004 : 1922 754 euros

Enveloppe budgétaire pour 2005 : 1953 236 euros

Soit une AUGMENTATION de 1,52 %

Un exemple précis pour l'association Horizons, qui est une des plus importantes de la ville :

Subvention 2004 : 409 660 euros

Subvention 2005 : 420 000 euros

Soit une AUGMENTATION de 2,52 % de budget prévisionnel à budget prévisionnel.

Aux 409 660 euros de subventions reçues en 2004, s'est ajouté pour cette association une aide exceptionnelle de 3 000 euros pour soutenir l'organisation de son 40^e anniversaire. **"Absence de soutien au monde associatif", disiez-vous ?**



Camille Friedman, Adjoint au Maire, déléguée à la vie de la Commune, en charge de l'enseignement, et de la coordination de la culture, de la jeunesse et de la vie associative, des sports et des loisirs.

Maison de retraite : mensonge



Vous voulez certainement parler du pôle gérontologique dont les travaux commenceront par la réhabilitation de la Maison des Ombres en logements aidés. Le gestionnaire du pôle gérontologique est la Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité, Fondation reconnue d'utilité publique. **Le prix de journée sera fixé par les tutelles** : le Conseil Général, et la DDASS, le projet vient d'obtenir l'agrément CROSMS (Commission Régionale des œuvres Sociales et Médico-Sociales). Soyez rassuré, cet établissement habilité "aide sociale" accueillera en son sein les personnes les plus démunies. Donc pas la peine de parler de risque, à qui voulez vous faire peur ?

Augmenter les impôts et faire payer les contribuables Rhônalpins.



La Région Rhône-Alpes + 6 %.
Le Conseil Général de l'Isère + 5 %
Soit 13 % sur les trois dernières années.

Les contribuables Rhônalpins peuvent s'apprêter à ouvrir leur porte-monnaie et payer encore plus d'impôts à la Région pendant les cinq ans à venir. L'opposition a prouvé qu'il était possible de ne pas augmenter la fiscalité des Rhônalpins et a proposé un contre budget équilibré, démarche non contestée et saluée par le président actuel Jean-Jacques Queyranne. Cette démarche innovante et constructive a permis de prouver que l'on pouvait concilier budget ambitieux et volontaire et ne pas toucher à la fiscalité des Rhônalpins. C'est un véritable contre budget qui a été proposé au vote.

Toute la gauche l'a rejetée.
Et oui, voici donc les impôts d'aujourd'hui, (30 M€ de fiscalité directe et indirecte) et vos impôts de demain, (158 M€ d'emprunt).

Merci à Jean-Jacques Queyranne incapable de stopper la surenchère entre les Verts et les communistes et qui nous offre un véritable cadeau empoisonné qui va coûter très cher aux familles et aux entreprises de Rhône-Alpes.

Les Rhônalpins vont donc prendre un abonnement pour 5 ans pour payer plus d'impôts. Quand vous recevez votre feuille d'imposition, n'oubliez donc pas de regarder attentivement la case "Conseil Régional".

Cette décision est d'autant plus insupportable que, contrairement aux affirmations de la majorité régionale, la hausse de la fiscalité n'est absolument pas justifiée par un quelconque désengagement de l'État.

En effet, non seulement l'État s'est engagé constitutionnellement à compenser à l'euro près les transferts de compétences, mais en plus, les véritables transferts n'interviendront que l'année prochaine. La majorité gauche plurielle ne doit pas masquer sa responsabilité dans cette hausse de la fiscalité. Celle-ci relève d'une décision politique qu'il faut assumer.

En tout cas, une chose est sûre : la majorité socialo-communiste et verte se déchire sur tout, mais se rassemble pour faire payer les Rhônalpins.

AGENDA

MARS :

• **Lundi 14 mars : Assemblée générale** à 20 heures, salle Décibel donne, avenue de Chamchaude.

MAI :

• **3^e édition de l'opération "Testez vos limites"** les nuits des 20 et 21 mai, à la discothèque "Le Phoënix".

• **29 mai** : vote pour la constitution européenne

Le circuit du Laquais ne fermera pas...

Et nous nous en réjouissons, car Éric Vautier nous reçoit chaque année en tant que partenaire de l'opération "Testez vos limites", la raison et le bon sens ont gagné.

Circuit du Laquais - 04 74 54 46 98
www.circuitdulaquais.com

En ligne



Le portail associatif de M&M. est en ligne nous vous invitons à le visiter, en allant sur le site www.meylan.fr, cliquer sur culture et associations, et laisser vous guider.

Meylan Maintenant à votre écoute : 04 76 18 01 73 - E-mail : meylan.maintenant@wanadoo.fr - www.meylan-maintenant.com



"Meylan Maintenant" - 14 allée de la Praly - 38 240 Meylan

- J'adhère à l'association Meylan Maintenant, soutien de la majorité conduite par Marie-Christine Tardy ;
- Cotisation simple 20 € ; couple 30 € ; jeune 10 € ;
- membre bienfaiteur à partir de 50 €.

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque de euros à l'ordre de **"Meylan Maintenant"**.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. E-Mail :